

ALLOCATION DE VOYAGE POUR ÉTUDIANTS DE LANGUE MINORITAIRE OFFICIELLE FORMULAIRE DE DEMANDE

Expédier par la poste **OU** par télécopieur à :
Coordonnateur provincial
Bureau des programmes de langue française
Ministère de l'Éducation
PO BOX 9160 STN PROV GOVT
Victoria BC V8W 9H3
TÉL: (250) 356-0256 TÉLÉCOPIE: (250) 387-1470

ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES ; REMPLIR TOUTES LES SECTIONS.

A. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM DE FAMILLE		PRÉNOM(S)		NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE
ADRESSE PERMANENTE OU N° DE CASE POSTALE			VILLE	SEXE <input type="checkbox"/> FÉMININ <input type="checkbox"/> MASCULIN
PROVINCE	CODE POSTAL	ADRESSE COURRIEL		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (DOMICILE)
CITOYENNETÉ OU STATUT DU CANDIDAT <input type="checkbox"/> CANADIEN <input type="checkbox"/> RÉSIDENT PERMANENT		DIPLOMÉ(E) DE L'ÉCOLE SECONDAIRE FRANCOPHONE _____		LIEU DE NAISSANCE VILLE : PROVINCE/PAYS :
ADRESSE ACTUELLE (SI ELLE EST DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE CI-DESSUS)				NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (DOMICILE)

B. ANTÉCÉDENTS SCOLAIRES

Veuillez fournir des renseignements sur les études que vous avez faites depuis trois ans.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LANGUE D'ENSEIGNEMENT	DATES DE FRÉQUENTATION	DIPLOME OBTENU OU PRÉVU

C. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PROPOSÉ

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DATES DE FRÉQUENTATION DE (AA-MM-JJ) À (AA-MM-JJ)	GRADE OU DIPLOME PRÉVU
PROGRAMME (NOM, NUMÉRO DE COURS)		LANGUE D'ENSEIGNEMENT <input type="checkbox"/> FRANÇAIS _____% <input type="checkbox"/> ANGLAIS _____%
DESCRIPTION DU PROGRAMME		

D. DÉCLARATION DU CANDIDAT (joindre une photocopie des documents exigés – voir au verso)

Par la présente, je sou mets une demande d'allocation de voyage pour étudier en français et je fais la déclaration suivante :

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont véridiques et complets à tous égards, que j'ai répondu à toutes les questions me concernant sur ce formulaire, que je serai un étudiant à temps plein pendant la période scolaire précisée et que je suivrai le programme décrit ci-dessus. Je reconnais au Coordonnateur provincial, Bureau des programmes de langue française, le droit de demander et de recevoir des renseignements se rapportant de façon précise à mon rendement scolaire pendant la période d'études stipulée dans cette demande. Je reconnais aussi à l'établissement nommé ci-dessus le droit de transmettre de tels renseignements sur demande au Coordonnateur provincial, Bureau des programmes de langue française. **Je reconnais que cette bourse constitue un revenu imposable.**

SIGNATURE DU CANDIDAT	DATE DE LA DEMANDE
-----------------------	--------------------

NOTE: Ce formulaire ne sert qu'à faire une demande de bourse. **IL NE S'AGIT PAS D'UNE DEMANDE D'ADMISSION À UN ÉTABLISSEMENT.**

E. À L'USAGE DU MINISTÈRE

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT OFFICIEL DU MINISTÈRE	DATE D'APPROBATION	MONTANT MAXIMUM ENGAGÉ \$
---	--------------------	------------------------------

ALLOCATION DE VOYAGE POUR ÉTUDIANTS DE LANGUE MINORITAIRE OFFICIELLE

BUT

Le gouvernement du Canada, conjointement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, a mis en place des allocations de voyage à l'intention des étudiants de langue minoritaire officielle qui sont incapables de poursuivre leurs études postsecondaires en français en Colombie-Britannique et qui ont choisi de le faire dans une autre province.

ADMISSIBILITÉ

Le candidat doit:

- Être considéré comme un résident «francophone» de la Colombie-Britannique en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.
- Avoir atteint le niveau postsecondaire.
- Être résident permanent de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire, avoir résidé en Colombie-Britannique durant une période d'au moins 12 mois consécutifs se terminant le jour qui précède la période d'études et y avoir résidé pour toute autre fin que de suivre un programme d'études.
- Fournir une preuve de citoyenneté canadienne (certificat de naissance, passeport) ou une preuve de statut de "résident permanent" (carte d'immigrant admis). **VEUILLEZ JOINDRE UNE PHOTOCOPIE.**
- Fournir un numéro d'assurance sociale puisqu'il s'agit d'une bourse imposable. **VEUILLEZ JOINDRE UNE PHOTOCOPIE.**

- Avoir l'intention de s'inscrire à temps plein à un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada et d'y suivre au moins 60 pour cent de ses cours en français. Le programme ne doit PAS être offert en Colombie-Britannique.

CONDITIONS

Le montant de l'allocation de voyage ne doit pas dépasser l'équivalent d'un voyage aller retour en classe économique, par avion, entre le domicile permanent de l'étudiant en Colombie-Britannique et l'établissement d'enseignement postsecondaire choisi.

DATES LIMITES

Les demandes admissibles seront acceptées selon le principe de premier arrivé, premier servi, et s'ajouteront à une liste d'attente une fois les fonds disponibles épuisés.

Les demandes incomplètes, y compris celles auxquelles il manque des documents pertinents, ne seront pas étudiées.

Les formulaires de confirmation d'inscription pour les premier et deuxième trimestres doivent nous parvenir au plus tard le **15 octobre** et le **15 février** respectivement.

DIRECTIVES

Il est conseillé aux étudiants de présenter leur demande dès que possible puisque les allocations de voyage seront attribuées selon l'ordre d'arrivée (premier arrivé, premier servi). Les chèques ne seront émis qu'après réception du formulaire de confirmation d'inscription avant la date limite précise. **Prévoyez de 6 à 8 semaines pour recevoir votre remboursement.**

Dès qu'on aura reçu le formulaire de demande accompagné des documents exigés et que l'on aura déterminé l'admissibilité du candidat à une allocation de voyage, on lui fera parvenir une lettre d'approbation et un formulaire de confirmation.

Sur réception du formulaire de confirmation indiquant que le candidat poursuivra ses études à l'établissement précisé, un formulaire de confirmation d'inscription pour le premier trimestre lui sera envoyé.

L'étudiant doit remplir ce formulaire de confirmation d'inscription pour le premier trimestre au moment de l'inscription, le faire signer par le registraire de l'établissement concerné et le retourner au Ministère à l'adresse indiquée au recto du formulaire au plus tard le **15 octobre**. Sur réception de cette confirmation, un chèque de remboursement des dépenses pour le premier trimestre sera émis.

Un formulaire de confirmation d'inscription pour le deuxième trimestre vous sera alors envoyé, s'il y a lieu.

Ce formulaire de confirmation d'inscription pour le deuxième trimestre doit être rempli en janvier et retourné au Ministère à l'adresse indiquée au recto du formulaire au plus tard le 15 février. Veuillez y joindre la preuve de vos déplacements. Sur réception de cette confirmation, un chèque de remboursement des dépenses pour le deuxième trimestre sera émis.

Les chèques seront libellés à l'ordre de l'étudiant et lui seront envoyés à l'adresse permanente indiquée sur son formulaire de confirmation d'inscription. Les chèques ne seront émis qu'après réception des formulaires de confirmation d'inscription aux dates limites indiquées.

Les diplômés d'écoles secondaires devraient être au courant du fait que l'inscription à une université québécoise pourrait leur occasionner des problèmes en raison des différences entre les systèmes scolaires des deux provinces. Il est conseillé à ces étudiants de faire une demande auprès d'un cégep.

Aucun chèque ne sera émis si les renseignements fournis par l'établissement indiquent que l'étudiant n'est pas inscrit au programme spécifié dans sa demande ou n'y participe pas.
